

**AVIS DE CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE
RECRUTEMENT DE BIBLIOTHECAIRES ASSISTANTS SPECIALISES
DE CLASSE NORMALE**

SESSION 2021

Le registre d'inscription est ouvert :

du MARDI 13 OCTOBRE 2020 à partir de 12 heures au JEUDI 12 NOVEMBRE 2020, 17 heures, heure de Paris

Aucune inscription ou modification d'inscription ne sera admise en dehors de ces délais.

La date de l'épreuve écrite d'admissibilité est fixée le 11 février 2021. Le nombre de postes sera fixé ultérieurement.

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent bien les conditions générales d'accès à la fonction publique et toutes les conditions requises par la réglementation du concours.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Phase 1 : INSCRIPTION PAR INTERNET	Phase 2 : ENVOI DES PIECES JUSTIFICATIVES AU RECTORAT
Sur le site : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib Du MARDI 13 OCTOBRE 2020 à partir de 12 heures au JEUDI 12 NOVEMBRE 2020, 17 heures, heure de Paris L'attention des candidats est appelée sur le fait que tant que votre numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, le candidat doit reprendre la totalité de la procédure. Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable. L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. Il est demandé aux candidats de fournir une adresse électronique valable et permanente. L'adresse électronique ainsi que l'adresse postale indiquées lors de l'inscription doivent être permanentes et seront utilisées pour toute la période d'organisation du recrutement. Aucune réclamation ne sera admise. En cas d'impossibilité d'inscription par internet, les candidats peuvent faire une demande écrite de dossier imprimé d'inscription. Les modalités dans ce cas sont consultables sur le site du ministère : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib	Les candidats recevront après le 12 NOVEMBRE 2020 par courriel un formulaire indiquant les pièces justificatives à fournir. Ce formulaire accompagné des pièces justificatives devra être retourné à : Division des Examens et Concours du Rectorat DEC/1 - Concours Nationaux 2, rue Philippe De Gueldres Case officielle n° 30013 54035 NANCY Cedex au plus tard le : 30 novembre 2020 (délai de rigueur) Lors de son inscription, le candidat s'engage à fournir à la date indiquée, toutes les pièces justificatives qui lui seront demandées.

EPREUVE D'ADMISSION :

Concours externe : les candidats admissibles établissent **une fiche individuelle de renseignement**. Cette fiche est disponible, dès l'ouverture des registres d'inscription, sur le site internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23209/les-recrutements-des-bibliothecaires-assistants-specialises-de-classe-normale.html>)

Les candidats admissibles adresseront leur fiche par voie électronique à l'adresse suivante : concoursbibas-dossiers@education.gouv.fr, **au plus tard le 09 avril 2021 avant minuit**, en un seul fichier nommé : FDE_NOMDENAissance_NOMDUSAGE_PRENOM.

au plus tard le 09 avril 2021, avant minuit.

L'absence de dossier ou sa transmission après cette date entraîne l'élimination du/de la candidat·e. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette même date n'est prise en compte.

Concours interne : les candidats admissibles établissent un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (**RAEP**). Ce dossier est disponible, dès l'ouverture des registres d'inscription, sur le site internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23209/les-recrutements-des-bibliothecaires-assistants-specialises-de-classe-normale.html>)

Les candidats admissibles adresseront leur dossier par voie électronique à l'adresse suivante : concoursbibas-dossiers@education.gouv.fr, **au plus tard le 09 avril 2021 avant minuit**, en un seul fichier nommé : FDI_NOMDENAissance_NOMDUSAGE_PRENOM.

au plus tard le 09 avril 2021, avant minuit.

L'absence de dossier ou sa transmission après cette date entraîne l'élimination du/de la candidat·e. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette même date n'est prise en compte.

Résultats :

Les candidats prennent connaissance des résultats d'admissibilité et d'admission sur le site internet du ministère à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.fr/resultats-bibliotheques>
Ils consultent et impriment leur relevé de notes en se connectant à cette même adresse. Aucun relevé de note n'est adressé par voie postale.

IMPORTANT

® En application du principe général d'égalité de traitement des candidats, aucune inscription, aucune modification d'inscription ne peut être acceptée après la clôture des serveurs d'inscription.

® L'inscription à un concours est un acte personnel. Il est impératif que les candidats effectuent eux-mêmes cette opération. Leur attention est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

® La vérification, par l'administration, des conditions requises pour concourir doit intervenir au plus tard à la date de nomination, il en découle que la convocation des candidats ne préjuge pas de la recevabilité de leur demande d'inscription.